

**SÉANCE DU MERCREDI 6 MARS 2024**

à l'Hôtel du Parlement à Delémont

Présidence : Pauline Godat (VERT-E-S), présidente

Scrutateurs : Jacques-André Aubry (Le Centre) et Gaëlle Frossard (PS)

Secrétariat : Fabien Kohler, secrétaire général du Parlement

Excusés : Patrick Chapuis (PCSI), Raphaël Ciochi (PS), Brigitte Favre (UDC), Vincent Hennin (PCSI), Nicolas Maître (PS), François Monin (Le Centre), Roberto Segalla (VERT-E-S) et Gabriel Voirol (PLR).

Suppléants : Jean Froidevaux (PCSI), Valérie Bourquin (PS), Irmin Rais (UDC), Sophie Guenot (PCSI), Lisa Raval (PS), Samuel Rohrbach (Le Centre), Sonia Burri-Schmassmann (VERT-E-S) et Thomas Vuillaume (PLR).

La séance est ouverte à 13h45 en présence de 60 députés.

**Délégation aux affaires jurassiennes****20. Acte relatif à l'approbation du concordat entre le canton de Berne et la République et Canton du Jura concernant le transfert de la commune municipale de Moutier dans le canton du Jura et à l'abrogation de l'article 139 de la Constitution (première lecture)**

L'entrée en matière n'est pas combattue.

Tous les articles, ainsi que le titre et le préambule, sont acceptés sans discussion.

Le groupe PS demande un vote par appel nominal, ce qui est accepté par plus de 20 députés.

Au vote, par appel nominal, en première lecture, l'acte relatif à l'approbation du concordat entre le canton de Berne et la République et Canton du Jura concernant le transfert de la commune municipale de Moutier dans le canton du Jura et à l'abrogation de l'article 139 de la Constitution est accepté par 57 voix contre 1 et 2 abstentions.

Résultat nominatif :

Ont voté oui :

Jacques-André Aubry (Le Centre), Jelica Aubry-Janketic (PS), Philippe Bassin (VERT-E-S), Géraldine Beuchat (PCSI), Alain Beuret (PVL), Boris Beuret (Le Centre), Serge Beuret (Le Centre), Florence Boesch (Le Centre), Valérie Bourquin (PS), Amélie Brahier (Le Centre), Sonia Burri-Schmassmann (VERT-E-S), Mathieu Cerf (Le Centre), Patrick Cerf (PS), Florence Chaignat (PS), Pierre-André Comte (PS), Gauthier Corbat (Le Centre), Loïc Dobler (PS), Vincent Eschmann (Le Centre), Anne Froidevaux (Le Centre), Jean Froidevaux (PCSI), Gaëlle Frossard (PS), Nicolas Girard (PS), Ivan Godat (VERT-E-S), Pauline Godat (VERT-E-S), Olivier Goffinet (Le Centre), Sophie Guenot (PCSI), Quentin Haas (PCSI), Leïla Hanini (PS), André Henzelin (PLR), Alain Koller (UDC), Baptiste Laville (VERT-E-S), Katia Lehmann (PS), Fabrice Macquat (PS), Lionel Maitre (Le Centre), Rémy Meury (CS-POP), Marcel Meyer (Le Centre), Lionel Montavon (UDC), Emilie Moreau (PVL), Pierre Parietti (PLR), Michel Périat (PLR), Irmin Rais (UDC), Lisa Raval (PS), Céline Robert-Charrue Linder (VERT-E-S), Magali Rohner (VERT-E-S), Samuel Rohrbach (Le Centre), Philippe Rottet (UDC), Yann Rufer (UDC), Edgar Sauser (PLR), Romain Schaer (UDC), Christophe Schaffter (CS-POP), Claude Schlüchter (PS), Blaise Schüll (PCSI), Alain Schweingruber (PLR), Didier Spies (UDC), Bernard Studer (Le Centre), Stéphane Theurillat (Le Centre) et Vincent Wermeille (PCSI).

A voté non :

Yves Gigon (UDC).

Se sont abstenus :  
Ernest Gerber (PLR) et Thomas Vuillaume (PLR).

### **Département des finances**

#### **13. Réalisation de l'initiative populaire « Les plaques moins chères ! »**

##### **13.1. Modification de la loi sur la circulation routière et l'imposition des véhicules routiers et des bateaux (deuxième lecture)**

Au vote final, en deuxième lecture, la modification de la loi est acceptée par 44 voix contre 9.

##### **13.2. Décret sur la taxation des véhicules routiers et des bateaux (deuxième lecture)**

Article 26 :

Minorité 1 de la commission et Gouvernement (texte adopté en première lecture) :

Durant les trois premières années suivant l'entrée en vigueur du présent décret, les véhicules du genre « voiture de tourisme » disposant d'un moteur à propulsion 100 % électrique bénéficient d'une réduction de 20 % sur le montant de la taxe.

Majorité de la commission :

Les véhicules du genre « voiture de tourisme » disposant d'un moteur à propulsion 100 % électrique bénéficient d'une réduction de 20 % sur le montant de la taxe jusqu'au 31 décembre 2027.

Minorité 2 de la commission :

Les véhicules du genre « voiture de tourisme » disposant d'un moteur à propulsion 100 % électrique bénéficient d'une réduction de 20 % sur le montant de la taxe jusqu'au 31 décembre 2026.

La majorité et la minorité 2 de la commission retirent leurs propositions.

La proposition de la minorité 1 de la commission et du Gouvernement est acceptée tacitement.

Tous les autres articles, le titre et le préambule sont adoptés sans discussion.

Au vote final, en deuxième lecture, le décret est accepté par 43 voix contre 8.

#### **14. Modification du décret concernant l'administration financière des communes (première lecture)**

L'entrée en matière n'est pas combattue.

Tous les articles, ainsi que le titre et le préambule, sont acceptés sans discussion.

Au vote final, en première lecture, la modification du décret est acceptée par 57 députés.

#### **15. Question écrite no 3584**

**Réalité de la fiscalité dans le Jura : entre enfer et paradis ?  
Rémy Meury (CS-POP)**

L'auteur n'est pas satisfait de la réponse du Gouvernement et justifie sa position.

### **Département de l'économie et de la santé**

#### **16. Interpellation no 1017**

**Infirmières praticiennes spécialisées : pourquoi tant d'attente ?  
Rémy Meury (CS-POP)**

Développement par l'auteur.

L'auteur est partiellement satisfait de la réponse du Gouvernement et demande l'ouverture de la discussion, ce que plus de douze députés acceptent.

**17. Question écrite no 3586**  
**Fentanyl : consommation et prévention dans le Jura ?**  
**Sophie Guenot (PCSI)**

L'auteure est satisfaite de la réponse du Gouvernement.

**18. Question écrite no 3587**  
**Laboratoire d'analyses : état de la situation ?**  
**Sophie Guenot (PCSI)**

L'auteure est satisfaite de la réponse du Gouvernement.

**Département de la formation, de la culture et des sports**

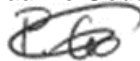
**19. Question écrite no 3585**  
**Jura 24 manque singulièrement de communication.**  
**Nicolas Maître (PS)**

L'auteur est partiellement satisfait de la réponse du Gouvernement et justifie sa position par Jélica Aubry-Janketic (PS).

La séance est levée à 15h50.

Delémont, le 7 mars 2024

La présidente :  
Pauline Godat



Le secrétaire général :  
Fabien Kohler



Annexes : - Motions nos 1493 à 1496  
- Postulat no 466  
- Interpellation no 1018  
- Questions écrites nos 3597 à 3600  
- Interventions en matière fédérale no 10 et 11  
- Résolution no 225